

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou, le mercredi 07 février 2024, en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 15 H 20 mn, sous la présidence de Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE, Président de la Transition, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour, entendu des communications orales, procédé à des nominations et autorisé des missions à l'étranger.

I.DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

Le Conseil a adopté dix (10) rapports.

Le neuvième rapport est relatif à un projet de décret portant modification du décret n°2019-0429/PM/MINEFID/MCIA/MAAH/MDICAPME du 09 mai 2019 portant création d'un Etablissement public de l'Etat à caractère économique dénommé Conseil burkinabè de l'anacarde (CBA).

Les innovations de ce décret modificatif concernent notamment le recentrage de la mission principale du CBA sur le développement des activités de la filière anacarde, et la mise sous tutelle technique du CBA au ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques.

L'adoption de ce décret permet de consacrer le transfert de la tutelle technique du Conseil burkinabè de l'anacarde du ministère en charge du Commerce au ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques en vue d'améliorer son fonctionnement.